



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 5 novembre 2014**

Le cinq novembre deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, PALIS, PEAN, LOQUET, et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, SALEFRANQUE DUCOS-DUCQ et LETARGUA.

**05-11-2014-08**

**Secrétaire de séance élu** : Monsieur HILLOOU.

### **8) EXTENSION DU RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – LOTISSEMENT DABBADIE A MONT**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir des conventions avec le SIEA Gave Baïse concernant l'extension du réseau d'alimentation en eau potable et des branchements particuliers sur le territoire de la commune de Mont, lotissement DABBADIE.

Ces travaux qui sont de la compétence du Syndicat, sont réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage. Cependant, s'agissant d'une extension de réseau liée à l'urbanisation de la Commune, ces travaux sont réalisés pour son compte.

Cette opération sera donc financée à 100% par la Commune (hors TVA puisque le Syndicat la récupère par ailleurs conformément à son contrat d'affermage). La Commune devra rembourser au Syndicat les sommes qu'il aura avancées au titre de cette opération.

A titre indicatif, le montant total de l'opération devrait s'élever à 48 972.91€ HT.

Il est à noter que ce montant ne constitue qu'une estimation.

La Commune s'engage à rembourser au Syndicat l'intégralité de la somme qu'il devra effectivement avancée pour cette opération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 14 voix Pour :

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le SIEA Gave et Baïse

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

 Le Maire,  
Jacques CLAVÉ